

# Utilisation du drone en milieu forestier

7h – salle et terrain

Nouveau !

23 mai 2023 (1 j.)

Orléans (45)

300 € net de taxes

Public : tout public

10 participants maximum

Par Michel CHARTIER (CNPFF-IDF), Paul VANDEMEULEBROUCK  
(Drone expertise centre)

Les drones sont utilisés en forêt pour répondre à divers objectifs : santé des forêts, évaluation de la ressource...Mais dans quel cadre réglementaire l'utiliser ? Que faut-il comme formation pour devenir télépilote ? Et que peut-on en attendre exactement ?

## Objectifs pédagogiques :

- Connaître la réglementation en vigueur et savoir se positionner dans une catégorie en fonction de sa situation
- Identifier les différents usages possibles du drone en milieu forestier
- Découvrir le télépilotage

## Méthodes :

- Exposés en salle
- Mise en situation avec des mini drones (découverte)
- Echanges avec des professionnels

## Pas de prérequis

*Se munir de vêtements adaptés pour les sorties de terrain.*

## Compétences visées

- Savoir situer l'utilisation d'un drone dans la réglementation en vigueur
- Evaluer son besoin en formation pour répondre à ses propres contraintes



Michel Chartier © CNPFF

## L'IDF, le service R&D du CNPF

L'Institut pour le Développement Forestier, service Recherche & Développement du CNPF, est qualifié au titre des instituts techniques agricoles.

Ses principaux axes de travail sont : l'adaptation des forêts au changement climatique, les sylvicultures, les stations forestières, les diagnostics sylvo-climatiques grâce aux récents outils développés, l'architecture des arbres, la biodiversité taxonomique ordinaire, les risques (liés au réchauffement climatique, l'équilibre sylvo-cynégétique, la santé des forêts), le matériel végétal, l'économie avec la valorisation du bois et des biens et services rendus par la forêt (la séquestration du carbone, le maintien ou l'amélioration de la biodiversité de l'écosystème, la préservation de l'eau...) et les sciences sociales. Les actions de recherche et de développement appliqués sont transférées aux gestionnaires et propriétaires forestiers grâce à des outils pratiques, validés scientifiquement.

## La formation

L'IDF, avec son service Formation continue, est l'acteur incontournable dans la formation professionnelle continue, reconnu dans les milieux de la forêt et de l'arbre, depuis de nombreuses années.

Depuis 1976, il s'appuie sur son équipe d'ingénieurs et de techniciens aux compétences reconnues, ainsi que sur son large réseau d'experts, en particulier du CRPF, afin de :

- vous permettre d'acquérir ou de perfectionner vos compétences techniques, afin de maîtriser les méthodes ou outils de travail : diagnostics, nouvelles démarches, ainsi que les risques et les coûts,
- vous dispenser une vingtaine de stages sur des thématiques utiles, actuelles ou innovantes,
- organiser des stages sur mesure, adaptés à vos besoins ou demandes, par nos meilleurs experts.

Le service Formation de l'IDF est certifié pour son action de formation au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences professionnelles Qualiopi. \*

## Les thèmes de formation

- Gestion et sylviculture ;
- Diagnostic ;
- Droit, fiscalité, économie ;
- Faune, flore, biodiversité ;
- Outils et méthodes ;
- L'arbre.

## Plus d'informations

Renseignements et inscriptions :

[idf-formation@cnpf.fr](mailto:idf-formation@cnpf.fr)

07 65 18 88 23

Rubrique « Se former, s'informer » sur

[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)



\* Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11 75 40506 75 auprès du préfet de la région d'Île-de-France. Siret : 180 092 355 00452 - N° TVA intercommunautaire : FR 75 180 092 355



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Qui sommes nous ?

Institut pour  
le Développement Forestier

Centre National de  
la Propriété Forestière

